



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
10 décembre 2013  
Français  
Original: anglais

### Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

#### Groupe de travail des Parties

##### Dix-septième réunion

Genève, 26-28 février 2014

Point 8 a) de l'ordre du jour provisoire

##### Autres préparatifs de fond de la cinquième session de la Réunion des Parties

##### Ordre du jour de la cinquième session

### Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention

#### Document établi par le Bureau

#### Résumé

Le présent document est soumis conformément au mandat du Groupe de travail, consistant à préparer les sessions de la Réunion des Parties (ECE/MP.PP/2/Add.15, par. 2 a)). Ce document, établi par le Bureau de la Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, contient le projet d'ordre du jour provisoire de la cinquième session de la Réunion des Parties, qui se tiendra à Maastricht (Pays-Bas), du 30 juin au 2 juillet 2014. Le Groupe de travail des Parties a examiné une ébauche d'ordre du jour (ECE/MP.PP/WG.1/2013/13)<sup>1</sup> à sa seizième réunion (Genève, 19-21 juin 2013). Il a chargé le Bureau d'établir un projet d'ordre du jour provisoire de la cinquième session de la Réunion des Parties sur la base de cette ébauche et à la lumière des observations formulées lors de la réunion, pour examen, révision et approbation par le Groupe de travail à sa dix-septième réunion (ECE/MP.PP/WG.1/2013/2, par. 66)<sup>2</sup>, et a demandé que ce projet soit communiqué aux Parties et aux parties prenantes pour qu'elles formulent des observations. Le document a été communiqué, mais aucune observation n'a été reçue.

<sup>1</sup> Disponible à l'adresse <http://www.unece.org/env/pp/aarhus/wgp16.html>.

<sup>2</sup> Idem.



Le Bureau a examiné le document à sa trente-deuxième réunion (Genève, 2 et 3 décembre 2013) et soumet le présent projet au Groupe de travail au vu d'un plus ample examen. Le Groupe de travail pourrait approuver le document à sa dix-septième réunion et le soumettre à la Réunion des Parties pour examen à sa cinquième session.

## I. Introduction

1. La cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) se tiendra du 30 juin au 2 juillet 2014 à Maastricht (Pays-Bas), à l'invitation du Gouvernement néerlandais. Elle sera précédée, le dimanche 29 juin, de réunions du Comité d'examen du respect des dispositions (journée complète prévue, avec prolongation possible en parallèle avec la session, au besoin), du Bureau (le matin) et du Groupe de travail des Parties à la Convention (l'après-midi). Le Comité d'examen du respect des dispositions, le Bureau et le Groupe de travail des Parties à la Convention examineront chacun, selon que de besoin, les éventuelles questions laissées en suspens.

2. La cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention comportera un débat général et un débat de haut niveau. Le débat général aura lieu le lundi 30 juin et le mardi 1<sup>er</sup> juillet.

3. La cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention et la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants se tiendront l'une après l'autre, un débat de haut niveau conjoint étant organisé entre les deux, le mercredi 2 juillet.

4. Le débat de haut niveau réunira des responsables de haut rang, y compris des ministres, des vice-ministres, des secrétaires d'État, d'autres chefs de délégation et des invités d'honneur, et sa séance thématique sera consacrée aux thèmes devant figurer dans la Déclaration de Maastricht<sup>3</sup>.

5. Le débat de haut niveau, présidé par un haut représentant du pays hôte, prendra la forme d'une table ronde à laquelle participeront des ministres, des organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes ayant une connaissance poussée du thème de la session et qui sera suivie d'un débat général. Cette séance fournira une contribution aux travaux sur le futur programme de développement durable faisant suite à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (Rio+20), qui visent à définir et à mettre en œuvre des objectifs pour le Millénaire du développement ou de futurs objectifs de développement durable pertinents.

6. Il est proposé de répartir comme suit le temps imparti pour la cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention, la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole et les réunions connexes .

<i>Date</i>	<i>Organe de la Convention/du Protocole</i>
Dimanche 29 juin (9 heures-11 heures)	Bureau de la Convention
Dimanche 29 juin (journée entière)	Comité d'examen du respect des dispositions de la Convention (pourrait se poursuivre en parallèle avec la cinquième session de la Conférence des Parties, si besoin est)

<sup>3</sup> Voir le projet des grandes lignes de la Déclaration contenu dans le document ECE/MP.PP/ WG.1/ 2014/L.8. Ce document sera affiché sur la page Internet du Groupe de travail consacrée à sa dix-septième réunion (<http://www.unece.org/env/pp/aarhus/wgp17.html>) dès qu'il sera disponible.

<i>Date</i>	<i>Organe de la Convention/du Protocole</i>
Dimanche 29 juin (12 heures-16 heures)	Groupe de travail des Parties à la Convention <sup>a</sup>
Lundi 30 juin (10 heures-18 heures)	Cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention
Mardi 1 <sup>er</sup> juillet (10 heures-18 heures)	Cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention, Bureau du Protocole et Comité d'examen du respect des dispositions du Protocole (qui pourraient se poursuivre en parallèle avec la cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention si nécessaire)
Mercredi 2 juillet (10 heures-18 heures)	Débat de haut niveau conjoint de la cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention et de la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole
Jeudi 3 juillet (10 heures-18 heures)	Deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole
Vendredi 4 juillet (10 heures-18 heures)	Deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole

<sup>a</sup> Le Groupe de travail des Parties à la Convention pourrait également engager ses travaux le matin si besoin est. La fin d'après-midi/la soirée est consacrée à la finalisation, à la traduction et à la photocopie des documents susceptibles d'être révisés ainsi qu'à d'éventuelles réunions de coordination.

7. Des réunions parallèles pourront avoir lieu en dehors des horaires des séances officielles de la Réunion des Parties à la Convention (pendant la pause déjeuner et avant ou après la cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention ou la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole). Un formulaire d'enregistrement et une indication plus précise des plages horaires des réunions parallèles seront communiqués en temps utile.

## II. Points inscrits à l'ordre du jour et horaire

<i>Date et lieu</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<b>Lundi 30 juin</b>	
10 h 00-10 h 15	1. Ouverture de la session.
10 h 15-10 h 20	2. Adoption de l'ordre du jour.
10 h 20-10 h 40	3. État d'avancement des procédures de ratification de la Convention et de l'amendement à la Convention.
	4. Questions de fond:
10 h 40-11 h 10	a) Accès à l'information, y compris aux outils d'information;
11 h 10-11 h 30	**Pause café** (la durée exacte des pauses café sera fixée à un stade ultérieur)

<i>Date et lieu</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
11 h 30-12 h 15	b) Participation du public au processus décisionnel;
12 h 15-13 h 00	c) Accès à la justice;
13 h 00-15 h 00	<b>**Déjeuner**</b>
15 h 00-15 h 30	d) Organismes génétiquement modifiés;
15 h 30-16 h 30	5. Procédures et mécanismes facilitant l'application de la Convention:
	a) Rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Convention;
16 h 30-17 h 30	b) Mécanisme d'examen du respect des dispositions;
17 h 30-18 h 00	c) Renforcement des capacités.
<b>Mardi 1<sup>er</sup> juillet</b>	6. Programme de travail et fonctionnement de la Convention:
10 h 00-10 h 30	a) Adhésion à la Convention des États extérieurs à la région de la Commission économique pour l'Europe;
10 h 30-11 h 10	b) Promotion des principes de la Convention dans les instances internationales;
11 h 10-11 h 30	<b>**Pause café**</b>
11 h 30-12 h 00	c) Évolution mondiale et régionale en ce qui concerne les questions se rapportant au principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement <sup>a</sup>
12 h 00-12 h 10	d) Communication des dernières informations sur les initiatives du Programme des Nations Unies pour l'environnement relatives à l'accès à l'information, à la participation du public et à l'accès à la justice en matière d'environnement
12 h 10-12 h 30	e) Synergies entre la Convention et d'autres accords et organismes multilatéraux pertinents relatifs à l'environnement
	7. Promotion de la Convention, et évolution de la situation et corrélations pertinentes:
12 h 30-13 h 00	a) Mise en œuvre du programme de travail pour 2012-2014;
13 h 00-15 h 00	<b>**Déjeuner**</b>
15 h 00-15 h 40	b) Plan stratégique pour 2015-2020;
15 h 40-16 h 40	c) Programme de travail pour 2015-2017;
16 h 40-17 h 20	d) Dispositions financières.
17 h 20-17 h 30	8. Rapport sur la vérification des pouvoirs des Parties à la Convention.
17 h 30-17 h 40	9. Élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau.
17 h 40-17 h 50	10. Date et lieu de la sixième session ordinaire.
17 h 50-18 h 00	11. Questions diverses.

---

<i>Date et lieu</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<b>Mercredi 2 juillet</b>	<b>Débat conjoint de haut niveau de la cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention et de la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole</b>
10 h 00-10 h 30	1. Cérémonie d'ouverture du débat de haut niveau.
10 h 30-10 h 35	2. Rapport sur la vérification des pouvoirs des Parties au Protocole.
10 h 35-11 h 30	3. Séance thématique
11 h 30-11 h 50	**Pause café**
11 h 50- 13 h00	Séance thématique ( <i>suite</i> )
13 h 00-15 h 00	**Déjeuner**
15 h 00-16 h 10	4. Examen et adoption de la Déclaration de Maastricht.
16 h 10-16 h 55	5. Examen et adoption des décisions de la cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention.
16 h 55-17 h 00	6. Clôture de la réunion.

---

<sup>a</sup> La durée exacte dépendra du temps qui sera finalement alloué au thème du débat de haut niveau.